



## AVIS DE PUBLICITE n°202504 (VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION)

### OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION D'UN LOCAL A USAGE DE VENTE DE PRET A PORTER

#### 1. Contexte de la consultation :

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public est conclue en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), lesquels prévoient une obligation de publicité et de mise en concurrence lorsque l'autorisation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public « *en vue d'une exploitation économique* ».

#### 2. Identification des coordonnées du gestionnaire du bien :

Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat  
Hôtel de Ville  
21 avenue Denis Séméria  
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

#### 3. Localisation et caractéristiques essentielles du bien concerné par l'occupation :

La présente convention porte sur un ensemble de locaux édifiés sur le Domaine public de la Commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, cadastré Section AI numéro 567 lieudit « Place du Centenaire », Quai Virgile ALLARI, précisément, deux alvéoles portant les numéros 207 et 208.

#### 4. Objet de la présente consultation :

La présente convention d'occupation précaire est destinée à permettre l'exercice par l'occupant de l'activité principale de « **VENTE de vêtements et maillots de bain, accessoires et objets de décoration** ».

#### 5. Contraintes particulières d'exploitation :

L'établissement devra rester ouvert 6 jours sur sept et sur une durée de 10 mois minimum par an.

## 6. Date de début d'exploitation et durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 7 ans. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ou de sa date de notification, si cette formalité est postérieure.

## 7. Visite des lieux :

Le candidat procèdera à une visite des lieux **obligatoire** le mercredi 16 juillet, à 11h. Le rendez-vous aura lieu directement à l'adresse du local et la visite se déroulera en présence d'un représentant de la Commune.

## 8. Montant de la redevance :

La convention est conclue moyennant une redevance mensuelle hors taxe et hors charges fixée à **MILLE SIX CENTS EUROS (1.600 €)** pour toute sa durée.

## 9. Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent avis de publicité valant règlement de la consultation
- la convention valant cahier des charges

## 10. Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

## 11. Modalités de présentation des candidatures et des offres :

Le dossier remis par le candidat comportera les éléments suivants :

- La convention signée
- Un justificatif de l'existence et de l'immatriculation de la société (numéro unique d'identification, un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite) si le candidat est une société,
- Les attestations justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat
- Une attestation d'assurance multirisques
- Une note relative aux moyens en termes de personnel et qualifications
- Une note explicative présentant le projet du candidat : concept, gamme de produits, horaires et périodes d'ouverture, investissements projetés
- Le plan de financement et le compte de résultat prévisionnel sur deux années
- L'attestation de visite des lieux (qui sera remise le jour de la visite par un représentant de la Commune)

## 12. Critères d'attribution :

Les critères de choix suivants seront appliqués pour apprécier les propositions des candidats :

- Expérience, références professionnelles et garanties financières du candidat
- Qualité des vêtements et accessoires proposés à la vente (présentation de collections originales, de marques de créateurs, en particulier dans le domaine de la mode balnéaire, engagements en faveur d'une mode haut de gamme, mettant en avant des savoir-faire spécifiques ou des matériaux de qualité...)
- Amplitude des heures et périodes d'ouverture
- Originalité, pertinence et viabilité des projets en vue de développer l'établissement

## 13. Recours à la négociation :

Au cours de l'examen des offres, une négociation pourra être menée avec le ou les candidats que la personne publique sélectionnera à cette fin. La négociation pourra, à titre d'exemple, porter sur la portée des droits et obligations des partenaires ou la durée de la convention.

## 14. Demande de renseignements :

Les renseignements administratifs et techniques relatifs à la consultation pourront être obtenus *via* le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> et devront être adressés au plus tard 5 jours avant la fin de la consultation.

## 15. Délais et modalités de remise des offres :

L'offre est à déposer par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la commune <https://www.marches-securises.fr>, avant le **lundi 21 juillet 2025 à 16h00**.